



D.2024.10.16.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.4 – MATERIEL ROULANT BUS – Acquisition 2024 de 12 bus articulés GNV mild-hybrides.

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

1- Rappels

Par délibération D.2024.02.07.5.1, le Comité Syndical du 7 février 2024 a autorisé M. Le Président de Tisséo Collectivités à recourir à la CATP pour lancer un marché d'acquisition de bus articulés GNV ou mild-hybrides GNV et pour procéder à la commande 2024.

Les besoins 2025 en bus articulés neufs sont établis à 12 véhicules : en septembre 2025 l'offre du réseau bus évoluera avec le lancement des Linéo 7 et 12, le renforcement du Linéo 3 et le prolongement du Lineo 4 en centre-ville.

Le choix de la technologie « mild-hybride » a été validé en réunion Tisséo Collectivités Tisséo Voyageurs du 28 mars 2024. Il s'agit d'une hybridation légère par l'ajout d'un système électrique venant en appui du moteur GNV. Des économies en consommation de carburant sont susceptibles d'être vérifiées au maximum de 15 %. Le système de propulsion mild-hybride combine un moteur CURSOR 9 GNV avec un petit moteur électrique et une batterie légère au lithium de 48V. Il permet de récupérer et de stocker l'énergie cinétique générée lors du freinage pour assister le moteur principal lors de l'accélération. Des économies en consommation de carburant sont annoncées jusqu'à 15 % venant compenser le surcoût du système et autant de réduction d'émissions de GES.

2- La procédure CATP

La rédaction des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises a été menée de mars à mai 2024. La consultation a été publiée par la CATP le 15 mai.

La CATP a réceptionné 2 offres IVECO et SOLARIS le 21 juin. La phase de négociations avec présentation des véhicules a été menée les 2 et 3 juillet.

La CATP a réceptionné les 2 offres après négociations le 30 juillet et l'analyse finale a été menée en août 2024.

L'analyse des offres et les notations obtenues conduisent au classement suivant :

- N° 1 : IVECO
- N° 2 : SOLARIS

L'offre classée N°1 est jugée la plus avantageuse et la CATP propose d'attribuer le marché à IVECO.

3- Actualisation du budget

Le budget prévisionnel pour une commande de 12 bus articulés en 2024 était évalué à 5,4 M€ HT.

L'offre du candidat retenu IVECO est supérieure à l'estimation en raison de plusieurs facteurs :

- Ajout de certains systèmes concernant l'information voyageurs (écrans) et l'aide à l'exploitation dans le CCTP bus en l'absence de marchés en cours par ailleurs
- Augmentation importante du poste des garanties exigées
- Augmentation générale des coûts confirmée au niveau national.

La commande que Tisséo Collectivités pourrait engager auprès de la CATP en 2024 pour 12 bus articulés GNV mild-hybrides IVECO se monte à 6 550 555,46 € HT (soit + 21,3 % par rapport à l'estimation) ; y compris la rémunération de la CATP mais avant finalisation des dernières options qui sont déterminées en phase de revue de contrat entre le constructeur et Tisséo.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à procéder auprès de la CATP à la commande 2024 de 12 bus articulés GNV mild-hybrides nécessaires aux différents besoins Linéo en 2025 pour un budget maximum de 6 600 000€ HT. Il est également proposé d'intégrer cette hausse de + 1 200 000 € HT au budget 2024.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à recourir à la CATP pour la commande 2024 de 12 bus articulés GNV mild-hybrides dans la limite du budget de 6 600 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement des commandes susvisées.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES